## VIVEKÂRÂMA

Association Bouddhique Theravada



## **BULLETIN D'ADHÉSION**

Nom:
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Email:
<u>ADHÉSION</u>
L'adhésion à l'association est obligatoire, le montant des cotisations est libre. Un montant minimum annuel de 20 euros est demandé afin de nous permettre de souscrire une assurance pour chaque adhérent
Membre actif euros (20 euros minimum)
Membre de soutien   50 euros
Membre bienfaiteur   100 euros
L'association repose essentiellement sur le principe du don. Les frais de fonctionnement annuels (loyers, assurance, trajets des enseignants depuis Angleterre, location de salle, ) sont de 4000 euros. A la fin de chaque session, chacun est invité à participer au fonctionnement de l'association selon ses moyens et dans le but de maintenir cet espace ouvert à tous. Aucun montant précis ne sera demandé. Les enseignants ne reçoivent aucune rémunération, mais il est également possible de leur faire un don à la fin de chaque session.
MONTANT TOTAL RÉGLÉ :euros, le
Réglé
☐ en espèces
Les règlements (accompagnés de ce bulletin) peuvent être remis directement lors des sessions parisiennes, ou alors envoyés à :
Vivekarama

Vivekarama c/o Christiane MELCHIOR 33 rue de Chazelles 75017 PARIS